

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 24 mars 2015 à 10 h 00 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Jérôme Landry, maire de Matane  
André Morin, maire de Grosses-Roches  
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric  
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 10 h 00.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance, vérification du quorum et renonciation à l'avis de convocation;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Dossier Développement local et régional;
- 4- Journée de réflexion sur le travail intermunicipal – Organisation – Mandat à *Communagir* – Pacte rural
- 5- Période de questions;
- 6- Fermeture de la séance.

---

**RÉSOLUTION 118-03-15**

**VÉRIFICATION DU QUORUM, RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif sont tous présents, constatent le quorum et conviennent de renoncer à l'avis de convocation pour tenir une séance extraordinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont pris connaissance des sujets à inscrire à l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

**DE** tenir une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC et d'adopter l'ordre du jour tel qu'établi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **Dossier Développement local et régional**

Les membres du comité administratif échangent et établissent des orientations en lien avec la rencontre de travail du Conseil du 26 mars 2015.

### **RÉSOLUTION 119-03-15**

#### **ORGANISATION D'UNE JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LE TRAVAIL INTERMUNICIPAL – MANDAT À *COMMUNAGIR* – PACTE RURAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de travail du Pacte rural 2014-2019 et le Plan d'action 2015 prévoient l'organisation de rencontres du réseau des bénévoles des comités de développement afin de favoriser l'émergence de projets novateurs et structurants et un montant spécifiquement réservé à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** les participants aux consultations menées par la MRC dans le cadre de l'élaboration du Plan de travail du Pacte rural 2014-2019 ont exprimé le désir de travailler davantage ensemble et de manière intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillères en développement rural sont à organiser une journée de réflexion collective, le 9 mai 2015, afin d'outiller les participants à mieux travailler ensemble;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif ont connaissance de l'offre de services de *Communagir* pour le soutien dans la préparation, l'accompagnement, l'animation de la journée et la rencontre de suivi avec le comité de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

**D'accepter** la proposition de la firme *Communagir* pour un montant n'excédant pas 4 986,93 \$ taxes incluses;

**D'autoriser** les conseillères en développement rural à poursuivre l'organisation de la journée avec le Riôtel pour la salle, le repas du midi et les pauses cafés, sur une base de 100 participants, pour une dépenses estimée à 2 850 \$;

**QUE** tous les frais encourus pour l'organisation de la journée du 9 mai 2015 soient payés à même l'enveloppe spécifique du Pacte rural réservée pour les frais reliés à l'animation, la mobilisation, la formation et l'information des communautés;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les contrats ou documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**RÉSOLUTION 120-03-15**

Il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 12 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(signé)*

---

Le préfet  
Pierre Thibodeau

*(signé)*

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line ROSS, M.B.A.

*Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

*(signé)*

---

*Le préfet  
Pierre Thibodeau*